

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



DECISION DU MAIRE
N°2023/032/D du 14/12/2023
Marché de maîtrise d'oeuvre
portant sur la construction de
logements collectifs rue de la
Chapelle

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R2123-1,
- VU le projet de construction d'une résidence rue de la Chapelle et le programme prévisionnel correspondant,

Décide :

- de signer avec le groupement composé du cabinet d'architecture Architecture et Environnement, des bureaux d'études SC France, IRIS et CK INFRA un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant global et forfaitaire de 158.100,00€ HT.

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Basse-Ham,

Le Maire :



Bernard VEINNANT

Mise en ligne le : 14/12/23

